

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 24 février 2010**

CG 10/2<sup>ème</sup>/HC

**CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE BELBESE**

—  
L'article L.2111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que «le changement de nom d'une commune est décidé par décret en Conseil d'Etat, sur demande du Conseil Municipal et après consultation du Conseil Général ». A ce titre, nous avons à donner un avis sur la demande de la commune de BELBÈSE qui souhaite que son nom officiel soit « BELBÈZE-EN-LOMAGNE ».

L'appellation officielle d'une commune est celle figurant sur les états de l'INSEE, qui pour cette commune est «BELBÈSE» avec un « S » dans la dernière syllabe.

Des recherches historiques, à partir notamment des registres communaux, ont montré que depuis le 1er janvier 1823 le nom de la commune était «BELBÈZE» écrit avec un « Z ». Une carte du Tarn-et-Garonne publiée en 1921 par le Conseil Général du département, sur la base de travaux réalisés en 1841, porte cette même orthographe.

Le changement d'orthographe remonte dans les registres d'état civil au 1er janvier 1977. Pendant toute une mandature, le nom de la commune a été écrit BELBÈSE avec un « S ».

Dès la mandature suivante, l'orthographe antérieure a été rétablie, mais l'INSEE avait entre temps adopté la rédaction avec un « S » et, de fait, validé officiellement sous cette forme le nom de la commune.

Le Conseil Municipal a délibéré le 27 mars 2009 pour demander le retour à l'orthographe initiale, en complétant le nom de la commune par « EN LOMAGNE ». Ainsi, la dénomination officielle de la commune deviendrait « BELBÈZE-EN-LOMAGNE ». Il justifie cet ajout par l'identification au territoire mais aussi par la volonté de la commune de mettre fin à des désagréments réguliers provoqués par des confusions avec la commune de BELVÈZE située dans le canton de Montaigu-de-Quercy.

Cette demande ne paraît pas poser de problème, autant en ce qui concerne le retour à l'orthographe historique du nom de la commune qui est légitime, que pour la volonté de mettre fin à une confusion paronymique. Sur ce dernier point, il existe des exemples similaires en Tarn-et-Garonne, avec LACOUR-DE-VISA et LACOURT-SAINT-PIERRE, ou avec PUYGAILLARD-DE-QUERCY et PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE. De plus, un certain nombre de communes du département bénéficient de l'adjonction d'un complément identitaire, notamment en Lomagne et en Quercy.

En conséquence, je vous propose de donner un avis favorable pour que la commune de BELBÈSE prenne officiellement le nom de BELBÈZE-EN- LOMAGNE.



## LE CONSEIL GENERAL

– Donne un avis favorable pour que la commune de Belbèse prenne officiellement le nom de **Belbèze-en-Lomagne**.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,